

299 — RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT ET AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ (art. 199 undecies A du CGI)

Investissements susceptibles d'ouvrir droit à réduction d'impôt au titre de l'année 2023 :

- acquisition ou construction de logement destiné à la location : logement achevé de 2019 à 2023 (ou acquis en 2019 si l'acquisition est postérieure à l'achèvement) L'acquisition du logement ou, pour un logement que le contribuable fait construire, la déclaration d'ouverture de chantier (réalisation de l'investissement) doit être intervenue au plus tard en 2017 ;
- acquisition ou construction de logement destiné à l'habitation principale : logement achevé de 2013 à 2023 (ou acquis de 2013 à 2018 si l'acquisition est postérieure à l'achèvement). L'acquisition du logement ou, pour un logement que le contribuable fait construire, la déclaration d'ouverture de chantier doit être intervenue au plus tard en 2017 (réalisation de l'investissement) ;
- réalisation de travaux : travaux achevés de 2018 à 2023.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

Investissements réalisés jusqu'au 31.12.2008 **HQB**

Investissements réalisés en 2009

- Investissements ayant fait l'objet avant 2009 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % **HQC**

- Autres investissements **HQL**

Investissements réalisés en 2010

- Investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009
HQT <input type="text"/>	HQM <input type="text"/>

- Autres investissements **HQD**

Investissements réalisés en 2011

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010
HQA <input type="text"/>	HQB <input type="text"/>	HQC <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010
HOH <input type="text"/>	HOI <input type="text"/>	HOJ <input type="text"/>

- Autres investissements **HOK**

Investissements réalisés en 2012

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010
HOL <input type="text"/>	HOM <input type="text"/>	HON <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010	EN 2011
HOO <input type="text"/>	HOP <input type="text"/>	HOQ <input type="text"/>	HOR <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010	EN 2011
HOS <input type="text"/>	HOT <input type="text"/>	HOU <input type="text"/>	HOV <input type="text"/>

- Autres investissements **HOW**

Investissements réalisés en 2013

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 **HOD**

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

EN 2010	EN 2011
HOE <input type="text"/>	HOE <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012 ou 2013, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

EN 2010	EN 2011	EN 2012
HOG <input type="text"/>	HOX <input type="text"/>	HOY <input type="text"/>

- Autres investissements **HOZ**

Investissements réalisés en 2014

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 **HUA**

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

EN 2010	EN 2011
HUB <input type="text"/>	HUC <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012 ou 2013 ou 2014, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

EN 2010	EN 2011	EN 2012
HUD <input type="text"/>	HUE <input type="text"/>	HUF <input type="text"/>

- Autres investissements **HUG**

>>>



Investissements réalisés en 2015

Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location **HIC**

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 **HUH**

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

EN 2010	EN 2011
HUI <input type="text"/>	HUJ <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

EN 2010	EN 2011	EN 2012
HUK <input type="text"/>	HUL <input type="text"/>	HUM <input type="text"/>

- Autres investissements..... **HUN**

Investissements réalisés en 2016

Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location **HJC**

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 **HUO**

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

EN 2010	EN 2011
HUP <input type="text"/>	HUQ <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

EN 2010	EN 2011	EN 2012
HUR <input type="text"/>	HUS <input type="text"/>	HUT <input type="text"/>

- Autres investissements..... **HUU**

Investissements réalisés en 2017

Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location ou des travaux de réhabilitation ou de confortation contre le risque sismique **HKC**

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 **HVA**

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

EN 2010	EN 2011
HVB <input type="text"/>	HVC <input type="text"/>

- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

EN 2010	EN 2011	EN 2012
HVD <input type="text"/>	HVE <input type="text"/>	HVF <input type="text"/>

- Autres investissements..... **HVG**

Investissements réalisés en 2019

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique..... **HVI**

Investissements réalisés en 2020

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique..... **HVJ**

Investissements réalisés en 2021

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique..... **HVK**

Investissements réalisés en 2022

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique..... **HVL**

Investissements réalisés en 2023

Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique..... **HVM**



RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT SOCIAL (article 199 undecies C du CGI)

Investissements pour lesquels le fait générateur de la réduction d'impôt est intervenu en 2023 ("investissements réalisés en 2023"):

- acquisition ou construction de logement: logement achevé (ou acquis si l'acquisition est postérieure à l'achèvement) en 2023;

- réalisation de travaux: travaux achevés en 2023;

- souscription au capital de certaines sociétés: souscription réalisée en 2023.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

Investissements réalisés en 2023 HYH

Report de réductions d'impôt non imputées les années antérieures

- Investissements réalisés en 2018

· investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% en 2013 ou 2014 HYA

· autres investissements HYB

- Investissements réalisés en 2019

· investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % en 2013 ou 2014..... HYC

· autres investissements..... HYD

- Investissements réalisés en 2020 HYE

- Investissements réalisés en 2021 HYF

- Investissements réalisés en 2022 HYG

SPECIMEN



RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE (article 199 undecies B du CGI)

Investissements pour lesquels le fait générateur de la réduction d'impôt est intervenu en 2023 ("investissements réalisés en 2023") :

- acquisition d'un bien meuble: mise en service du bien en 2023;
- acquisition ou construction d'un immeuble: achèvement des fondations en 2023;
- rénovation ou réhabilitation d'hôtel: travaux achevés en 2023.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2023

- Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	À HAUTEUR DE 56 % HJS <input type="text"/>	À HAUTEUR DE 66 % HJT <input type="text"/>
- Investissements dans votre entreprise		HJU <input type="text"/>
- Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe:		
• montant de la réduction d'impôt calculée		HJV <input type="text"/>
• montant de la réduction d'impôt dont vous demandez l'imputation en 2023		HJW <input type="text"/>

REPORT DE RÉDUCTIONS D'IMPÔT NON IMPUTÉES LES ANNÉES ANTÉRIEURES

Investissements réalisés en 2018

- Investissements ayant fait l'objet en 2013 ou 2014 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	À HAUTEUR DE 52,63 % HEN <input type="text"/>	À HAUTEUR DE 62,5 % HEO <input type="text"/>
• investissements dans votre entreprise		HEP <input type="text"/>
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe		HER <input type="text"/>

- Autres investissements

• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	À HAUTEUR DE 56 % HES <input type="text"/>	À HAUTEUR DE 66 % HET <input type="text"/>
• investissements dans votre entreprise		HEU <input type="text"/>
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe		HEW <input type="text"/>

SPECIMEN



Investissements réalisés en 2019

- Investissements ayant fait l'objet en 2013 ou 2014 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	À HAUTEUR DE 52,63 % HFN <input type="text"/>	À HAUTEUR DE 62,5 % HFO <input type="text"/>
• investissements dans votre entreprise		HFP <input type="text"/>
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe		HFR <input type="text"/>

- Autres investissements

• investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	à hauteur de 56 % HFS <input type="text"/>	à hauteur de 66 % HFT <input type="text"/>
• investissements dans votre entreprise		HFU <input type="text"/>
• investissements dans votre entreprise avec exploitation directe		HFW <input type="text"/>

Investissements réalisés en 2020

Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle

vous rétrocédez la réduction d'impôt	à hauteur de 56 % HGS <input type="text"/>	à hauteur de 66 % HGT <input type="text"/>
Investissements dans votre entreprise		HGU <input type="text"/>
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe		HGW <input type="text"/>

Investissements réalisés en 2021

Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle

vous rétrocédez la réduction d'impôt	à hauteur de 56 % HHS <input type="text"/>	à hauteur de 66 % HHT <input type="text"/>
Investissements dans votre entreprise		HHU <input type="text"/>
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe		HHW <input type="text"/>

Investissements réalisés en 2022

Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle

vous rétrocédez la réduction d'impôt	à hauteur de 56 % HIS <input type="text"/>	à hauteur de 66 % HIT <input type="text"/>
Investissements dans votre entreprise		HIU <input type="text"/>
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe		HIW <input type="text"/>

CRÉDIT D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS DANS LES DOMAIRES DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE (articles 199 ter U et 244 quater W du CGI)

Crédit d'impôt sur investissements réalisés dans votre entreprise en 2023 Report de la déclaration n° 2079-CIOP-SD

HJA



FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT ET AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ (ARTICLE 199 UNDECIES A DU CGI)

ADRESSE DU LOGEMENT OU NOM ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ		DATE DU FAIT GÉNÉRATEUR DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT				
NATURE DE L'INVESTISSEMENT	MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLE	BASE DE CALCUL ANNUELLE DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT	TAUX			RÉDUCTION D'IMPÔT à reporter cases HQB à HVM
			RÉGIME NORMAL	LOGEMENT UTILISANT UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE	LOGEMENT SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE (QP)	
Secteur du logement						
Habitation principale du contribuable (acquisition ou construction de logements neufs)						
Investissement réalisé ou engagé avant 2011	× 10 %	× 25 %	× 29 %	× 35 %
Investissement engagé ou réalisé en 2011	× 10 %	× 22 %	× 26 %	× 31 %
Investissement réalisé de 2012 à 2017	× 10 %	× 18 %	× 22 %	× 26 %
Travaux de réhabilitation ou de confortation contre le risque sismique ou le risque cyclonique						
Investissement réalisé de 2019 à 2023	× 4 %	× 18 %	× 22 %	× 26 %
Location nue dans le secteur libre						
Investissement réalisé au plus tard en 2017 :
– permis de construire délivré avant 2011	× 20 %	× 30 %	× 33 %	× 38 %
– permis de construire délivré en 2011	× 20 %	× 27 %	× 25 %	× 30 %
Location nue dans le secteur intermédiaire						
Investissement réalisé au plus tard en 2017 :
– permis de construire délivré avant 2011	× 20 %	× 35 %	× 40 %	× 45 %
– permis de construire délivré en 2011	× 20 %	× 34 %	× 37 %	× 41 %
– permis de construire délivré en 2012	× 20 %	× 26 %	–	–

FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE EN 2023 (ARTICLE 199 UNDECIES B DU CGI)

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	BASE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT	TAUX DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT		RÉDUCTION D'IMPÔT à reporter cases H1S à H1W	
		INVESTISSEMENTS DIRECTS	LOCATION AVEC RÉTROCESSION DE 66 %	LOCATION AVEC RÉTROCESSION DE 56 %	
Tous secteurs d'activité - Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, TAAF, Saint-Martin, Saint-Barthélemy	× 38,25 %	× 45,3 %	× 44,12 %
- Guyane, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis-et-Futuna	× 45,9 %	× 54,36 %	× 52,95 %
Production d'énergie renouvelable - Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, TAAF, Saint-Martin, Saint-Barthélemy	× 45,9 %	× 54,36 %	× 52,95 %
- Guyane, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis-et-Futuna	× 57,35 %	× 63,42 %	× 61,77 %
Rénovation, réhabilitation d'hôtel - Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte	× 67,55 %	× 63,42 %	× 61,77 %
- Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Wallis-et-Futuna, TAAF	× 45,1 %	× 51,36 %	× 52,95 %
- Saint-Barthélemy	× 38,25 %	× 45,3 %	× 44,12 %
Pose de câbles sous-marins (toutes collectivités d'outre-mer)	× 38 %	-	-
Navires de croisière (toutes collectivités d'outre-mer)	× 35 %	-	-

FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT SOCIAL EN 2023

(ARTICLE 199 UNDECIES C DU CGI)

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLE	RÉDUCTION D'IMPÔT à reporter case H1H
	× 50 %
	× 50 %
	× 50 %